

Wissembourg, le 29 mai 2020.

Le Proviseur aux parents d'élèves du lycée

Suite à la tenue de la C.H.S du 26 mai et à la tenue du Conseil d'administration extraordinaire du 29 mai 2020, je vous invite prendre connaissance des informations suivantes :

Le 2 juin s'ouvre une nouvelle phase dans la gestion de la crise sanitaire. Le Bas Rhin sera à cette date en zone verte.

Dans ce cadre le lycée Stanislas ouvrira ses portes, pour accueillir, progressivement les élèves. Comme déjà annoncé à plusieurs reprises, je rappelle qu'une priorité sera donnée pour accueillir les élèves de la voie professionnelle : ainsi les élèves du dispositif « Ulis Pro », les élèves de Première années et de deuxième années CAP et les élèves de Première Bac Seront accueillis prioritairement au lycée Stanislas, les élèves du dispositif Ulis pro, les élèves de Première Bac pro.

La semaine suivante, les élèves de Seconde professionnelle seront invités à rejoindre le chemin du lycée. Le libre choix laissé aux familles est bien sûr respecté. Et à ce jour, suite aux contacts, téléphoniques, mails menés par les services du lycée directement auprès des familles, 48,5% des familles (dont 32% de DP et 40% des élèves utilisant les transports scolaires) ont exprimé leur volonté de faire venir leur enfant au lycée.

En appui sur le « dispositif Lycée 4.0 », le téléenseignement continue pour les autres classes qui ne retournent pas pour le moment en classe.

Le protocole sanitaire national publié le 3 mai 2020, qui s'impose à tous, élèves comme adultes, reste le référentiel pour la sécurité des personnes en matière de santé.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique ;
- L'application des gestes barrière ;
- La limitation du brassage des élèves ;
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;
- La formation, l'information et la communication.

Pour information nous nous permettons de vous préciser :

• **les conditions d'ouverture de l'établissement**

D'après les autorités territoriales en charge des transports en commun, la reprise des transports scolaires reprend dans les conditions qui prévalaient avant le confinement, même tournée, même horaires.

- ⇒ Reprise des cours : date prévue le mardi 2 juin 2020,
- ⇒ Pré-rentree des professeurs : de la voie professionnelle le vendredi 29 mai 2020 à 9h00
- ⇒ Reprise des activités par les agents : Le lundi 25 mai 2020.
- ⇒ Effectifs élèves : 5 à 15 élèves maximum par salle ou des espaces technologiques

Ci-dessous vous trouverez la liste des personnels que vous pouvez contacter et le numéro de téléphone pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement :

### **Responsables du schéma d'adaptation sanitaire – personnels à joindre**

- Standard téléphonique du lycée : 03 88 54 17 00
- Proviseur : Pascal HALTERMEYER \_ 06 77 22 55 86
- Proviseur adjoint du LGT : Daniel JACKY
- Provisseure adjointe du LP : Sandrine PAUL
- Gestionnaire : Annie LASNIER
- Directrice déléguée : Isabelle HOFFMANN
- Directrice adjointe du CFA : Danielle BASTIAN
- Médecin scolaire : Docteur Catherine BLICKHAN
- Infirmière scolaire : Sophie KOCH
- Référent sécurité : Hervé SPINDLER

Avant la reprise, après la reprise des cours, le nettoyage et la désinfection sont des tâches qui seront assurées par le personnel d'entretien et de maintenance territoriaux affectés à l'établissement.

Des emplois du temps aménagés ont été mis en œuvre et sont consultables en ligne.

La préparation des salles de cours a été organisée afin de respecter la distanciation physique recommandée (1m), les tables et chaises sont disposées en quinconce dans la salle de manière à ce qu'il y ait 1,50m entre chaque table et chaise.

Un plan de circulation dans l'établissement a été conçu, plan qui respecte la stratégie de « la marche en avant ». Ainsi les élèves ne se croiseront pas dans leur déplacement au sein des locaux.

Les portes sont ouvertes le matin. Dans la journée, elles restent ouvertes jusqu'à la fin du cours.

Les chaises et fauteuils communautaires en tissu seront supprimés.

Un affichage des consignes sera présent dans tout l'établissement de manière redondante et généralisée.

Un étiquetage de ce qui est interdit (ne pas toucher...) ou obligatoire (sens de circulation, fléchage et marquage aux sols, ...) sera en place dans l'établissement.

Si besoin, le jour de la reprise, un masque lavable (dotation de la Région Grand Est) sera remis à tous les élèves le jour de la reprise.

Nous vous rappelons que pour accéder aux transports en commun les usagers devront porter leur masque.

De manière générale, l'élève emporte le masque usagé chez lui dans un sac en plastique qu'il aura pris soin d'amener. De grandes poubelles récoltant les masques usagés seront également positionnés : d'une part, à la sortie pour les élèves, d'autre part à la sortie de la salle des professeurs.

Le foyer des élèves, la salle de travail en autonomie et les casiers sont fermés. Un plan de récupération des affaires laissées dans les casiers par les élèves à récupérer est organisé par la Vie scolaire de l'établissement, et ce dans le strict respect des gestes barrière.

Chaque bureau dans chaque salle de classe est équipé de savon en priorité, sinon d'un flacon de gel hydro-alcoolique, de lingettes désinfectantes ou d'un spray désinfectant avec des essuie-tout à usage unique.

• **Votre rôle est également important dans le respect des gestes barrières :**

Lors de la reprise de cours, les professeurs expliqueront aux élèves l'importance du respect des gestes barrière ; les personnels du lycée ont pu bénéficier d'une formation à ce sujet, dispensée par le médecin scolaire de l'établissement.

Nous vous rappelons l'importance de la surveillance de l'apparition de symptômes chez votre enfant  
Nous vous invitons à effectuer une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au lycée (température doit être inférieure à 37,8°C).

• **Interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire :**

Nous vous rappelons qu'il sera vous interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement, sans en avoir fait la demande préalable, ou en se signalant dans un premier temps au personnel d'accueil.

• **Accueil, sortie et déplacement des élèves :**

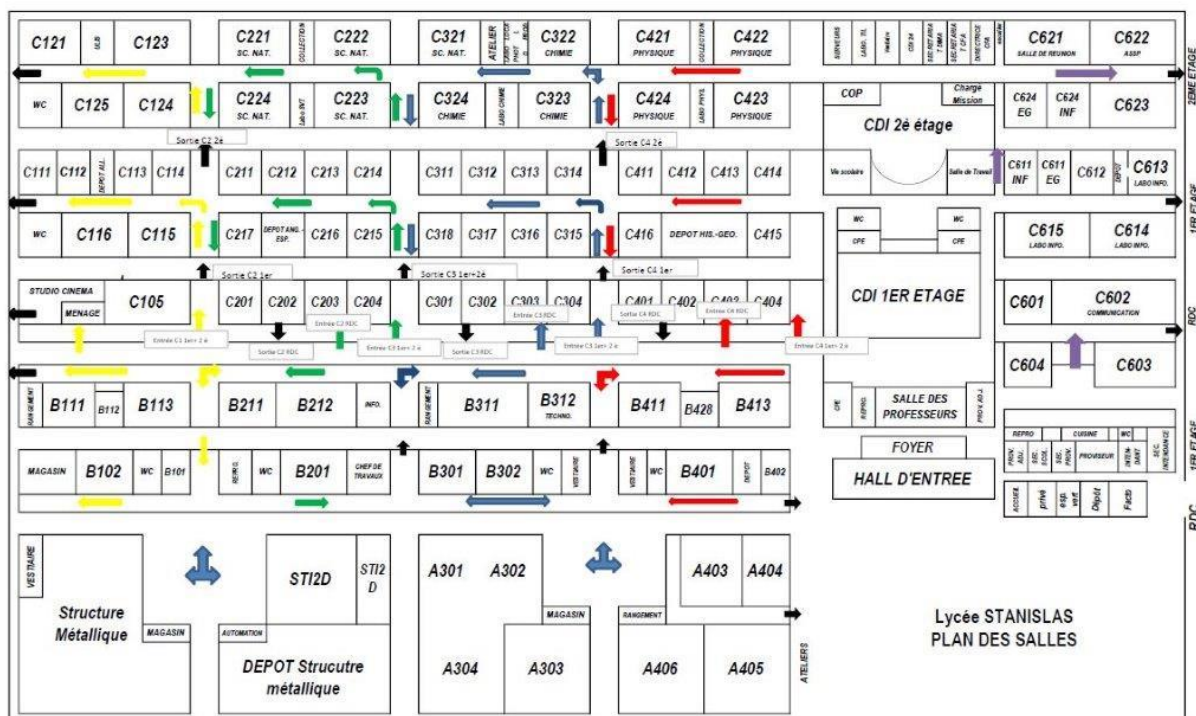
Les horaires de fonctionnement habituel de l'établissement (début et fin des heures de cours, horaires des récréations du matin et de l'après-midi) n'ont pas été modifiées ; les cours débuteront à 8h mais l'accueil pourra être échelonné de l'arrivée des bus jusqu'à 8h00 pour faire passer tous les élèves par l'étape obligatoire « lavage des mains ». Les élèves seront invités à entrer au lycée par les trois entrées créées en « file indienne » afin de gérer les flux en distanciation physique.

De même avec l'aide de la municipalité, des barrières et un marquage sera mis en place aux abords immédiats de l'établissement, toujours pour permettre la distance sociale, pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie, de récréation. La Police municipale, sollicitée par l'établissement, effectuera des rondes de surveillance aux abords de l'établissement.

**ENTRÉE DES ÉLÈVES :**

- Un affichage rappellera aux parents et aux élèves le respect des gestes barrières, notamment le distanciel et le port du masque. Les regroupements sont interdits. Ces informations ont déjà été envoyées à tous les élèves et à tous les parents de l'établissement via MBN.
- 3 Entrées des élèves seront organisées : Les élèves attendent sur les marquages au sol prévus à cet effet que les AE les invitent à entrer en colonne en respectant la distanciation physique. Un marquage au sol doit aider à mener cette entrée ou mise en place de barrières.
- Les élèves en arrivant au lycée pourront se nettoyer les mains avec du gel qui est mis à leur disposition dès leur entrée sur site ou en se rendant dans les blocs sanitaires
- **Les déplacements d'élèves se font avec port du masque obligatoire.** Les élèves se rendent directement dans la salle de classe qui leur est affectée et sont guidés sur le parcours par les AE et les marquages au sol et/ou les fléchages qui matérialisent le sens de circulation dans les couloirs.

## Circuit de circulation des élèves :



- Les professeurs attendront les élèves en salle de classe.
- Les prêts d'affaires entre élèves, ou d'adultes à élèves, sont strictement interdits. Si un AE constate qu'un élève vient au lycée sans son matériel, il lui en refusera l'accès. Les parents seront prévenus téléphoniquement par la vie scolaire.
- Le garage à vélo :  
Un poteau d'accrochage cadenas sur deux est condamné afin de respecter la distanciation physique entre les élèves qui viendraient récupérer leurs vélos en même temps.
- L'entrée des élèves dans les bâtiments s'effectue obligatoirement par un lavage des mains systématique.
- Les mains-courantes des escaliers ne doivent pas à être utilisées (rubalysage - ne pas toucher)

### SORTIE DES ELEVES

- La sortie se fait de manière inverse de l'entrée et sous la conduite du dernier professeur ayant eu cours avec les élèves
  - o Penser au lavage des mains avant de quitter l'établissement.
  - o La sortie s'effectue par les entrées utilisées en arrivant au lycée
- Les élèves ne se rassemblent pas devant le lycée et rejoignent directement leur domicile dès la sortie.

**IMPORTANT : les élèves qui, de manière délibérée et répétée, ne respecteraient pas les consignes sanitaires et les gestes barrière, se verront refuser l'accès à l'établissement jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un avenant au règlement intérieur, à signer par l'élève et ses parents sera mis en place.**

### • l'organisation de la demi-pension :

Nous avons souhaité offrir le service de restauration aux élèves malgré les règles strictes du protocole sanitaire.

Les externes rentreront chez eux pour manger comme à leur habitude.

Le restaurant scolaire est ouvert mais avec un protocole spécifique qui applique les règles sanitaires et donc en particulier avec une capacité d'accueil et une offre de repas réduits. Le protocole sanitaire national sera mis en place pour permettre un accueil sécurisé des élèves qui devra aussi au cours de ce moment respecter les règles de distanciation sociale et appliquer les gestes barrières. L'accès au restaurant scolaire ne pourra se faire qu'avec une inscription préalable via un formulaire en ligne au moins trois jours avant. Quelle que soit la situation, aucun règlement ne pourra se faire directement auprès du service intendance

- Ces contraintes sanitaires ne devraient pas permettre la restauration pour les commensaux (professeurs, personnels administratifs...) habituellement accueillis au restaurant scolaire. Cependant, au mois de juin, des repas pourront leur être proposés dans la limite des capacités d'accueil.
- Ceux qui se restaurent :
  - o Se lavent les mains AVANT de commencer leur repas
  - o Se lavent les mains APRES la fin du repas. Pendant cette opération, une mixité devra être envisagée (ainsi deux filles puis deux garçons, pourront se succéder dans le bloc sanitaire)
  - o Les demi-pensionnaires s'installeront rapidement à la place qui leur sera désignée.

Le foyer des élèves sera fermé.

L'internat : Il sera fermé pour cette première période de réouverture du lycée (seuls 3 internes étaient concernés par un accueil à partir du 2 juin 2020).

- **Gestion d'un élève présente des symptômes évocateurs de Covid19 : CONDUITE A TENIR :**
  - ➔ Isolement immédiat de l'élève dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale ;
  - ➔ Port de masque pour les enfants en âge d'en porter ;
  - ➔ Respect strict des mesures barrière ;
  - ➔ Appel sans délai des responsables légaux pour venir chercher l'enfant ;
  - ➔ Prévenir le personnel de santé référent de l'Education Nationale
  - ➔ Demande aux parents de consulter le médecin (ou de contacter le centre 15 en cas d'aggravation des symptômes) qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant ;
  - ➔ Dans l'attente des résultats de la RT-PCR, l'enfant est mis en éviction scolaire (de même que les membres de son foyer qui fréquentent un établissement scolaire) et évite les contacts à l'extérieur ;
  - ➔ Nettoyage de la pièce dans laquelle a été isolé l'élève ainsi que des autres locaux fréquentés après un temps de latence de quelques heures (Cf. protocole sanitaire)

Le référent santé (infirmière ou/et médecin) de l'établissement est averti de la présence d'un cas possible dans l'établissement :

- o Le référent santé (infirmière ou/et médecin) prend contact avec la famille et/ou le médecin ayant consulté l'enfant de manière à évaluer la plausibilité de diagnostic de Covid 19 (notion de chaîne de transmission, clinique fortement évocatrice) et documente le questionnaire figurant en annexe du présent plan de reprise d'activité.
- o Il avertit l'ARS via le Point Focal Régional **dès la confirmation** du cas ;
- o S'il estime que la gravité de la situation nécessite un suivi avant l'obtention des résultats biologiques ou en cas de forte suspicion, il enclenche la procédure d'investigation avant la réception des résultats du test :
  - Lister les contacts à risque en lien avec le chef d'établissement
  - La question de la fermeture de la classe pourra se poser avant l'obtention des résultats biologiques (ou la réalisation d'un scanner) et devra être évaluée au cas par cas par les équipes de l'éducation nationale. Les équipes de la veille sanitaire à l'ARS pourront venir en appui si nécessaire.

Avec une ouverture progressive de l'établissement, nous adapterons le cas échéant, les mesures arrêtées, dans le respect de protocole sanitaire. Dans ce cas, des informations complémentaires vous seront envoyées.

